

# PERMAT donne une 2<sup>e</sup> vie aux matériaux de chantiers du BTP

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »  
Il n'a jamais été aussi nécessaire d'appliquer la célèbre maxime de Lavoisier avec l'activité PERMAT (PERRIER MATERIAUX) qui rentre pleinement dans le cadre de l'économie circulaire (1).



Joseph Perrier, entouré de ses deux fils, Philippe et Patrice.

Depuis une dizaine d'années, cette entreprise créée à GENAY dans le Rhône avec Joseph et Philippe PERRIER, qui compte 20 salariés, a mis en lumière la nécessité de mieux revaloriser les déchets du BTP dans le secteur géographique du VAL DE SAÔNE. « Notre activité consiste à traiter les déchets issus de la déconstruction de bâtiment et des travaux publics », explique Philippe Perrier, dirigeant de PERMAT. « Nous récupérons plusieurs types de déchets de caractères inertes principalement des enrobés et des bétons que nous stockons et traitons avec nos installations sur un site de 3 hectares. Ces déchets sont ensuite réutilisables en graves de déconstruction et chaulées. »

## Les graves de déconstruction

PERMAT dispose d'une 1<sup>e</sup> installation de traitement dit « recyclage » qui permet d'élaborer différents types de graves à partir de déchets issus de la déconstruction de bâtiments, d'ouvrages d'art et de structures de chaussées. Les déchets sont d'abord préparés avant le passage dans l'installation à l'aide d'une pelle à chenilles équipée d'un broyeur à béton. Les déchets sont ensuite broyés puis défermés par 2 overbands électromagnétiques. « A ce stade, nous récupérons les métaux ferreux. Puis une table de tri permet d'enlever les éléments indésirables tels que bois et plastiques. D'un déchet de chantier, PERMAT en fait un produit réutilisable. » Les différentes graves de déconstruction élaborées sont alors prêtes à être commercialisées.

« Nos graves sont utilisées en application de couche de forme, de couche de réglage, de remblaiement de tranchée, etc. Nous obtenons de très bons résultats avec une mise en œuvre facile et de bonne portance », explique Philippe Perrier.

## « Valoriser les déchets, c'est économiser les ressources naturelles et préserver l'environnement en évitant les extractions et les enfouissements »

En valorisant les déchets issus des chantiers du BTP en graves de déconstruction, PERMAT répond aux prescriptions fixées par le guide des graves de déconstruction révisé en 2014. « Ici, 200 000 tonnes de déchets sont traités chaque année. L'avantage de la valorisation ? Préserver les ressources naturelles, donner une deuxième vie aux matériaux de chantiers du BTP et éviter aussi l'enfouissement. »

Autre avantage non négligeable, un produit issu de la valorisation coûte bien moins cher qu'un produit naturel. « Contrairement à une carrière, le fait de pouvoir implanter une plateforme de valorisation en milieu périurbain permet de réduire les temps de transport et donc les coûts en sachant qu'au-delà de 20 km le prix à la tonne du transport est supérieur au prix du produit lui-même », confirme Philippe PERRIER. C'est ainsi que PERMAT a créé une seconde plateforme à Limonest, au lieu-dit La Maison Carrée afin de répondre à la demande locale.

PERMAT dispose dans un parc de plusieurs camions allant du camion 3T5 à la semi 3 essieux 44T ce qui permet ainsi d'assurer les approvisionnements inter-sites, les collectes de déchets et les livraisons clients.

« À ce jour, 25 % des besoins des entreprises du BTP sont assurés par les graves de déconstruction » PERMAT qui adhère à l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) espère voir ce chiffre augmenter très vite



Site PERMAT/VERGNAIS Genay

dans les années qui viennent, à la faveur d'une directive européenne qui a fixé des objectifs bien précis.

« Nous devons atteindre un taux de valorisation de déchets à l'horizon 2020 de 70 %. Celui-ci est aujourd'hui d'environ 62 % dans notre région », souligne Philippe PERRIER

## Les graves chaulées, deuxième activité de PERMAT



Installation de chaulage.

Conformément aux prescriptions du Guide Rhône-Alpes d'utilisation en Travaux Publics créé en 2013, les graves chaulées élaborées sur des plateformes de valorisation peuvent également être utilisées. « Les déblais de terrassement argileux sont ici criblés et traités à la chaux par une 2<sup>e</sup> installation de traitement dit « chaulage ». Ce qui permet d'utiliser les graves chaulées en technique routière (couche de forme, remblaiement de tranchée, etc.) », explique Philippe PERRIER.

La possibilité de réemployer des matériaux traités à la chaux sur des plateformes spécifiques peut là aussi garantir des gains financiers et environnementaux pour le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

## « PERMAT peut techniquement avec ses deux installations de traitement recyclage et chaulage valoriser 100 % des déchets issus des chantiers du BTP. » PERMAT envisage de développer le transport fluvial

Disposant à GENAY d'un accès direct à la Saône, les dirigeants de PERMAT souhaitent développer le transport fluvial. « Il s'agit d'une solution économique et environnementale. » Alors que plus de 90 % des transports de matériaux s'effectuent par voie terrestre, un projet d'apportement piloté par la société PERMAT est actuellement à l'étude avec VNF (Voies navigables de France) et la mairie de GENAY afin de permettre à la Zone Industrielle de GENAY - Neuville d'être reliée directement à la Saône. « Nous voulons essayer de développer le transport fluvial. C'est l'avenir » conclut Philippe Perrier.

**PERMAT**  
130, passage Émile Guimet  
69730 GENAY  
Tél: 04 78 91 29 29  
Contact: permat@orange.fr



Transport fluvial.

## VERGNAIS développe la partie travaux publics

Dirigée par Patrice PERRIER fils de Joseph et frère de Philippe PERRIER, la société VERGNAIS joute la société PERMAT à GENAY. « Au départ, lorsque nous l'avons rachetée celle-ci était basée à Fleurieu-sur-Saône et spécialisée dans l'entretien des bords de routes (fauchage, débroussaillage, élagage...) pour le compte des collectivités locales. » S'il a conservé cette activité historique, après avoir déménagé son entreprise à GENAY, Patrice PERRIER a surtout repositionné son entreprise dans le secteur des travaux publics : terrassement, VRD (aménagement extérieurs, pavage, dallage, pose de clôtures). Dans le cadre d'un marché public avec le Grand Lyon, la so-

ciété rhodanienne a aussi développé une activité de viabilité hivernale : déneigement de voiries, de surface de bâtiments industriels, etc. » VERGNAIS peut également se charger du balayage des voiries et autres voies circulées. « VERGNAIS et PERMAT sont deux sociétés différentes au sein de la holding JP Coré mais leurs activités sont complémentaires.

**Vergnais - 30, passage Émile Guimet**  
69730 GENAY - Tél: 04 78 91 69 06  
[www.travaux-publics-genay.fr](http://www.travaux-publics-genay.fr)  
Contact: vergnais@orange.fr



Entreprise VERGNAIS.

(1) L'économie circulaire est un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même).